

Communiqué « AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES »

Du 9 novembre 2018

Contact : Jean-Pierre BACHMANN, 06 84 13 34 36, jean-pierre.bachmann@orano.group

Relaxe en cour d'appel pour la militante FGMM-CFDT Maureen Kearney

La fédération de la métallurgie CFDT fait part de sa vive satisfaction face à la relaxe de Maureen Kearney, prononcée par la Cour d'appel correctionnelle de Versailles le 7 novembre 2018. Cette relaxe est un pas important dans le combat mené avec ténacité par cette militante pour faire reconnaître son innocence et l'aider à se reconstruire après cette si douloureuse et longue épreuve.

La FGMM-CFDT tient à redire sa conviction de la réalité de l'agression dont a été victime Maureen et considère que la décision de la Cour lui rend justice.

Nous félicitons et remercions toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont apporté leur soutien à Maureen dans son combat pour la vérité. Nous lui renouvelons publiquement, dans ce moment d'apaisement et de soulagement, toute notre estime pour son action militante, sa loyauté, sa ténacité sans faille et son courage.